



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 31644

Texte de la question

M Louis de Broissia attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation de l'enseignement de physique-chimie en sixième et en cinquième. En raison des conditions attrayantes offertes par le secteur privé, il semble que de moins en moins de professeurs licenciés en physique-chimie soient tentés d'assurer cet enseignement pourtant indispensable. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, quelles dispositions ont été prises depuis deux ans pour faciliter leur carrière au service de l'éducation nationale, et d'autre part, les raisons techniques - hormis le manque d'effectifs d'enseignants - qui empêcheraient la poursuite de l'enseignement de ces matières en cinquième et en sixième.

Texte de la réponse

Reponse. - La reorganisation de l'enseignement de la physique-chimie, de la biologie-geologie et de la technologie au college est une necessite. L'enseignement de la physique-chimie a ete introduit a partir de la rentree 1977 en classe de sixieme et celui de la technologie en 1984. Aujourd'hui, le manque d'harmonie et de coherence dans l'apprentissage de ces differentes disciplines est reconnu. C'est pourquoi le ministre a demande au Conseil national des programmes son avis sur une nouvelle conception des sciences experimentales et en particulier, pour le court terme, de la physique et de la chimie au college. Le Conseil national des programmes dont l'avis a ete publie au Bulletin officiel no 27 du 5 juillet 1990, estime que l'organisation actuelle (horaires faibles et eclatement entre des enseignements separes les uns des autres) ne permet pas leur developpement dans des conditions satisfaisantes. Les dispositions prises au sujet de la physique-chimie, suite a l'avis du Conseil national des programmes, s'inscrivent dans une demarche d'ensemble. En effet, conformement au voeu formule par le Conseil superieur de l'education le 18 juillet 1990, une reflexion approfondie, concernant l'ensemble des disciplines experimentales, a ete engagee. Le resultat de ces reflexions doit faire prochainement l'objet de propositions de la part du Conseil national des programmes, propositions sur lesquelles le Conseil superieur de l'education sera appele a deliberer. Ces propositions reposent a la fois sur la suppression de l'enseignement de la physique-chimie dans le cycle d'observation (classes de sixieme et cinquieme) et son renforcement dans le cycle d'orientation (classes de quatrieme et troisieme). Le retrait de ces disciplines des programmes de sixieme a la rentree 1991 et de ceux de cinquieme a la rentree 1992 a pour objectif : de faire disparaitre des redondances inutiles dans les programmes en evitant notamment les recoupements entre les programmes de physique et ceux de technologie pour ce qui concerne l'electricite, la mecanique et l'electronique ; de commencer la formation a la culture scientifique au college par la biologie et par la technologie qui par leur caractere concret sont plus directement accessibles a de jeunes eleves ; d'alliger la charge de travail notamment pour les eleves de sixieme qui font l'apprentissage du college et de ses multiples disciplines. Le renforcement des horaires d'enseignement de la physique et de la chimie en classe de quatrieme a la rentree de 1993 et en classe de troisieme a la rentree 1994 a pour but d'ameliorer les conditions d'apprentissage de disciplines nouvelles, adaptees a des eleves plus ages. Cette mesure doit permettre a l'enseignement des sciences physiques de developper les acquis des eleves dans les autres sciences experimentales, en offrant des conditions d'approfondissement des connaissances. Compte tenu des delais pour mettre en oeuvre une mesure pedagogique, il etait indispensable de prendre la decision relative a la physique et a la chimie des avant la rentree de 1990 pour qu'elle prenne effet a la rentree de 1991. La qualite d'une formation scientifique depend

moins de l'accumulation des enseignements que de la coherence des articulations des differentes sciences qui y concourent et des modalites d'apprentissage dans le temps. La reorganisation d'ensemble des sciences experimentales est necessaire si l'on veut que ces disciplines se developpent et renforcent leur apport a la culture scientifique. Animes par les memes preoccupations, les autres pays europeens ont choisi soit de privilegier une discipline (Belgique, Pays-Bas, Danemark) soit d'instaurer un champ disciplinaire integrant physique, chimie, sciences naturelles (RFA, Espagne, Angleterre). Tous s'efforcent de repondre a la necessite de tenir compte des capacites d'assimilation des enfants et des conditions dans lesquelles ils acquierent des connaissances. La nation fait un effort sans precedent pour la formation comme en temoignent particulierement les milliers de creations de postes dans l'enseignement secondaire pour les rentrees 1989, 1990 et 1991. Il importe que cet effort ait pour resultat d'offrir aux eleves l'enseignement le mieux adapte a leurs besoins de qualification et de formation.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31644

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3323